



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2025_053

Séance du 1^{er} décembre 2025

Le 1^{er} décembre deux mille vingt-cinq à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 06/11/2025

Etaients présents :

Messieurs : **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **CHMIEL Alain**, Maire de Gorges du Tarn Causses ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **MARTIN Philippe**, Maire de Balsièges ; **SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Mesdames : **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende.

Etaients excusés :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie.

Assistaient également madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et madame **MOUTAILLER Céline**, Directrice Adjointe.

Monsieur ASTRUC Alain donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Monsieur BREMOND Patricia donne pouvoir à **Monsieur ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur Jean-Paul ITIER ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE HORS-CLASSE DIRECTEUR GENERAL,
ORIENTATION D'UN POSTE DIRECTEUR ADJOINT CHEF DE POLE**

Le Président présente à l'assemblée :

Vu le Code Général de la Fonction Publique (notamment l'article L.313-1),
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu le tableau des effectifs existant,

Afin de mettre en cohérence avec le niveau attendu des compétences pour les missions de directeur adjoint, et faisant suite à une mobilité, il a été recruté au 01/11/2025 un agent titulaire du grade d'attaché hors-classe sur un emploi vacant initialement créé par délibération n°2017_013 du 17/03/2017. Il y a lieu d'orienter cet emploi d'attaché territorial hors-classe pour les missions de directeur adjoint et chef de pôle moyens généraux – carrières – juridique – finances du centre de gestion.
En compensation, il y a lieu de créer un emploi permanent d'attaché hors-classe qui reste adossé à l'emploi de directeur général des services du Centre de gestion.

Le Président propose :

DE MAINTENIR un emploi permanent d'attaché hors-classe, à temps complet (39 heures hebdomadaires) en permettant son orientation au 01/11/2025 pour les missions de directeur adjoint et chef de pôle moyens généraux – carrières – juridique – finances du centre de gestion.

DE CREER un emploi permanent d'attaché territorial hors-classe, à temps complet, à 39 heures par semaine, à compter du 1er décembre 2025 adossé à l'emploi fonctionnel de directeur général des services du Centre de gestion.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE MAINTENIR un emploi permanent d'attaché hors-classe, à temps complet (39 heures hebdomadaires) en permettant son orientation au 01/11/2025 pour les missions de directeur adjoint et chef de pôle moyens généraux – carrières – juridique – finances du centre de gestion.

DE CREER un emploi permanent d'attaché territorial hors-classe, à temps complet, à 39 heures par semaine, à compter du 1er décembre 2025 adossé à l'emploi fonctionnel de directeur général des services du Centre de gestion.

Cet emploi pourra éventuellement être pourvu pour l'exercice des fonctions décrites par un agent non titulaire dans les conditions de l'article L332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. Son niveau de recrutement serait alors fixé à minima au niveau 6 (Bac+4) et le niveau de rémunération défini en référence à l'indice majoré afférent à l'un des échelons du grade susvisé au moment de la signature du contrat.

Pour extrait conforme,
Mende, le 1^{er} décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.